



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Commune de MERCUROL : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2011102-0015 du 12/04/11, modifiée par arrêté n°2011318-0012 du 14/11/11

1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un **PPRn approuvé**

Risques pris en compte : **inondation**

Documents de référence : **zonage réglementaire du PPRn approuvé le 29 septembre 2011**

2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé

3-Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement, modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du PPRn approuvé,
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

5-Descriptif sommaire des risques

Inondation

La commune de Mercuriol est menacée par les crues du Rhône, de la Burge et de la Bouterne.

La carte de zonage réglementaire du PPRn définit 3 zones :

- **Les zones rouges**, où le principe est d'interdire toute poursuite de l'urbanisation.
- **Les zones bleues foncées**, correspondent aux secteurs soumis à un aléa moyen. Le principe est de permettre les extensions limitées du bâti existant dans ces zones.
- **Les zones bleues claires**, dans lesquelles les constructions qui peuvent être autorisées sont soumises à des prescriptions répondant aux contraintes d'un aléa faible.

Sismiques

La commune de MERCUROL est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site www.planseisme.fr.